



Bilan de la mise à disposition du public pour le projet de coupe sanitaire, reboisement et réhabilitation du sentier du bois d'Haringzelles à Audinghen présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais

Conformément aux articles L122-14 et L123.19-1 du code de l'environnement, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a mis à disposition du public le projet de coupe sanitaire, reboisement et réhabilitation du sentier du bois d'Haringzelles à Audinghen.

La période de mise à disposition du projet pour le public s'est étalée du 13 juin au 27 juin 2018 inclus, en mairie d'Audinghen.

Le public a été informé de cette mise à disposition, par l'affichage, durant la période du 5 juin au 29 juin 2018, d'un avis aux portes de la mairie et de trois panneaux à fond jaune au niveau des trois accès au lieu du projet. Une publication de l'avis a été mise en ligne sur le site internet de la commune, et diffusée dans la presse locale (Nord Littoral et la Voix du Nord).

A l'issue de cette période, une observation a été exprimée sur le registre mis à la disposition du public en mairie d'Audinghen :

- Une demande est formulée par un riverain concernant la remise en état de la route communale détériorée suite aux travaux d'abattage, la suppression des sentiers autour de la casemate n°3 ainsi que la suppression du parking et du stationnement sauvage.
- Réponse du Maître d'Ouvrage : Aujourd'hui, la route communale est vétuste et les nids de poule présents ont été légèrement accentués par les travaux d'abattage. Suite à ce constat, la commune, gestionnaire de la voie, a effectué une remise en état avec un enrobé à froid pour combler tous les trous. Concernant la remarque sur la suppression du sentier autour de la casemate n°3, la refonte de l'accueil du public n'est pas prévue dans le projet mais une sécurisation de la casemate n°3 sera effectuée avec minutie pour interdire toutes intrusions. Enfin, à propos de la suppression du parking du bois, il fait en aucun cas partie du projet de coupe sanitaire et réhabilitation des sentiers.

Bilan de la mise à disposition :

La mise à disposition a permis au public de prendre pleinement connaissance du projet de coupe sanitaire, reboisement et réhabilitation du sentier du bois d'Haringzelles. Les observations formulées à cette occasion portent avant tout sur des souhaits personnels ou des considérations générales d'aménagement. Elles ne remettent pas en cause le projet et permettent l'avancement de celui-ci ainsi que la poursuite des démarches nécessaires telles que les procédures administratives imposées par le code de l'environnement.